



DELIBERATION N°2025-06-52

**Recrutement d'un contrat d'apprentissage en CAP Accompagnant
Educatif Petite Enfance 2025-2026**

L'an deux mille vingt cinq, le 23 juin 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme MANTRAND, Mme URBAIN, Mme MERVOYER, M. BOURGET, M. FALCHETTO, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ

REPRESENTES :

Mme BIGAY par Mme GUERITEAU, M. SEGUIER par M. LEPRETRE, Mme QUINET par M. COLLIN, Mme RIVIERE par M. COURTOT, M. LANGLOIS par M. SENNEUR, Mme JANCEK par Mme KARM, M. LECOT par M. CAMARD, Mme RAULT par Mme MANTRAND, M. GIBERT par M. CHOLET

ABSENTS :

Mme ALLIX, M. DEVERS, Mme HUARD, M. ALIOUANE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 29
Représentés : 9
Votants : 25
Présents : 16
Absents : 4

Formant la majorité des membres en exercice,
Philippe CHOLET est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Maule de mener une politique d'aide à l'insertion professionnelle en favorisant l'emploi de contrats en alternance,

CONSIDERANT les différentes demandes auprès de la commune de Maule, d'élèves désireux d'exercer leur formation pratique du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, dans nos écoles,

CONSIDERANT que la rémunération de cette apprentie sera de 51% du SMIC sur toute la durée du contrat.

CONSIDERANT que le coût de la formation s'élèvera à 500.00 € sur l'ensemble de la formation,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 12 juin 2025

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire ;

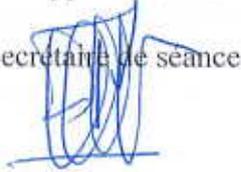
LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat d'apprentissage et les conventions avec LE CFA – CAMPUS LE BUAT situé à Maule, pour cette formation CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance d'1 an qui débutera le 29 août 2025 et prendra fin le 3 juillet 2026.
2. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025 et suivants.

Philippe CHOLET

Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Maire

